

# Compte rendu de la séance du 29 juin 2022

Secrétaire(s) de la séance : Michèle DELORME

**Etaient présents** : Max ORSET, Philippe DEYGOUT, Michèle DELORME, Stéphan JUENET, Alexandre BIDAL, Laurent ROBERT, Danièle MAUFFREY, Anthony BRUNET.

**Représenté** : : Alexandre BIDAL par Max ORSET, Michel PHILIPPON par Philippe DEYGOUT.

## Ordre du jour:

- ⇒ Approbation du compte rendu du 07 avril 2022.
  
- ⇒ Validation du règlement de service du STEASA.
- ⇒ Budget PRINCIPAL - DM n° 1 - subvention complémentaire budget EAU.
- ⇒ Budget EAU - DM n° 1 - équilibre des comptes 040 et 042.
- ⇒ Mise à disposition de la salle des fêtes pour les évènements culturels.
- ⇒ Publicité des actes par affichage, comme actuellement.
- ⇒ Validation d'une subvention pour le Comité des Fêtes.
- ⇒ Validation du projet de travaux sur la route de Côte Savin à Salaport.
- ⇒ Validation du projet de travaux de liaison piétonne entre "Le Village" et "Chez Les Lièvres".

Questions diverses :

- ⇒ Avis de concertation préalable parc éolien.

Le compte-rendu du 07/04/2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : 23-2022 - "Subvention du département pour la route des Vignes".

Le Conseil Municipal valide l'ajout de cette délibération.

## Délibérations du conseil:

### 15-2022 - Validation du règlement du STEASA.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le nouveau règlement de service du STEASA, ainsi que la délibération du Conseil Syndical du 03 mai 2022, rendue exécutoire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce règlement, conformément aux dispositions des articles L.5211-17 et L. 5211-20 du CGCT.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DONNE** un avis favorable au nouveau règlement de service du STEASA.

### 16-2022 - Budget Principal - DM n°1 - Vote de crédits supplémentaires.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-1309.00	
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	1309.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **17-2022 - Budget EAU - DM n°1 - Vote de crédits supplémentaires.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-2266.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3576.00	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		1.00
774	Subventions exceptionnelles		1309.00
<b>TOTAL :</b>		<b>1310.00</b>	<b>1310.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-2266.00
2805 (040)	Licences, logiciels, droits similaires		2266.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>1310.00</b>	<b>1310.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **18-2022 - Mise à disposition de la salle des fêtes pour les événements culturels.**

Le Maire rappelle que notre Commune s'est engagée dans une démarche culturelle, théâtre, Collectif Départementale pour l'Enfance et la Jeunesse, et avec la nouvelle politique de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Nous allons donc être sollicités pour mettre à disposition nos salles communales, en fonction de leur disponibilité.

S'agissant de la salle du Conseil, elle est mise à disposition gratuitement.

Dans l'hypothèse où nous avons besoin de la salle des fêtes avec scène, il est judicieux d'avoir la même politique de gratuité, hors participation forfaitaire de 30 € aux frais.

Ce dispositif est réservé uniquement aux événements culturels, les procédés de réservation restant inchangés.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 2 abstentions

**VALIDE** le projet de gratuité ci-dessus détaillé.

### **19-2022 - Publicité des actes des collectivités locales.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les règles de publicité des actes des collectivités ont été modifiées par l'ordonnance du 7 octobre 2021 et le décret du même jour, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Ces nouvelles dispositions sont applicables à partir **du 1er juillet 2022** (à l'exception de la publicité des documents d'urbanisme qui le seront au 1er janvier 2023).

Les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés peuvent opter, par délibération de l'organe délibérant **prise avant le 1er juillet 2022**, entre :

- une publicité par affichage, comme actuellement
- une publication papier avec mise à disposition du public de manière permanente et gratuite
- une publication électronique

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité :

**OPTE** pour une publicité par affichage, comme actuellement.

### **20-2022 - Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes.**

Le Conseil Municipal se montre très intéressé par le retour de la vogue du village fixée le samedi 23 juillet prochain.

Le Comité des Fêtes a été désigné pour supporter cette organisation avec le concours des autres Associations du village.

Le Comité des Fêtes ayant peu de ressources, a sollicité la Commune pour lui accorder une subvention exceptionnelle, afin de pouvoir faire face aux dépenses qui sont engagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DONNE** son accord pour attribuer, au Comité des Fêtes, la somme de 800 € au titre d'une subvention exceptionnelle.

**AUTORISE** le Maire à émettre le mandat concerné.

### **21-2022 - Validation du projet de travaux sur la route de Côte Savin à Salaport.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de réfection de la route de Côte Savin vers Salaport, soit 480 m<sup>2</sup> d'enrobé à chaud.

Le devis de l'Entreprise PASSAQUET s'élève à 15 888 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VALIDE** Le devis de l'Entreprise PASSAQUET pour un montant de 15 888 € HT.

**AUTORISE** le Maire à signer la commande.

### **22-2022 - Validation du projet de travaux d'une liaison piétonne entre "Le Village" et "Chez les Lièvres".**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet ainsi que le plan d'aménagement d'une liaison piétonne entre "le Village" et le hameau de "Chez Les Lièvres".

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VALIDE** le projet d'aménagement d'une liaison piétonne entre "le Village" et le hameau de "Chez Les Lièvres".

**AUTORISE** le Maire à lancer la consultation des Entreprises.

### **23-2022 - Subvention du département pour la route des Vignes.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement et de sécurisation des Routes Communales n°104 Route des Vignes et 201 Rue du Moulin, qui relie le hameau de Dalivoy à notre village. Ces travaux sont nécessaires et urgent pour assurer une desserte alternative du Hameau dans de bonnes conditions de sécurité en cas de fermeture de la route principale comme ce fût le cas lors du sinistre du 10 mai 2021, assurer les transports scolaires, les secours.....

→ Approche budgétaire des travaux	123 357 HT
→ Maîtrise d'œuvre	7 126 HT
	-----
→ Total du projet	130 483 HT
→ Subvention du département	34 572
→ Subvention de la CCPA	47 955
→ Reste à la charge de la Commune	47 956 HT

Ce projet sera prévu au budget primitif 2023, en dépenses d'investissement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VALIDE** le projet d'aménagement et de sécurisation des Routes Communales n°104 Route des Vignes et 201 Rue du Moulin.

**VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus.

**AUTORISE** Le Maire à procéder à la demande de subvention, dans le cadre du soutien aux équipements de proximité des Communes concernées par la contractualisation 2021-2023

### **Questions diverses**

Avis de concertation préalable du 11 au 29 juillet 2022 "Extension du parc éolien sur les Communes de Cerdon, La Balme et Vieux- d'Izenave.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la benne des encombrants a récolté cette année 2 tonnes d'encombrants, et rappelle que le coût de ce service à la population est de 726 €.

Le Maire précise que les dernières analyses de l'eau sont bonnes.

La séance est levée à 23h.